



LA MODIFICATION 2 AU PAC NUMÉRO W6369-21-A070/A VISE À :

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels.

A) QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 2	L'entrepreneur est-il tenu de se rendre sur chaque site des FAC, de collecter des échantillons d'urine, de les tester, puis de les envoyer au laboratoire pour analyse, ou bien le site des FAC effectue-t-il ces tâches sur place?
Réponse 2	L'entrepreneur est tenu de fournir les gobelets de dépistage d'urine individuels qui seront utilisés par la Défense nationale et de transporter et de collecter les échantillons d'urine et les témoignages d'experts au fur et à mesure des besoins. Toutefois, le personnel des FAC de chaque site des FAC collectera les échantillons d'urine et les enverra ensuite au laboratoire pour être testés aux frais de l'entrepreneur. Aucun déplacement n'est requis de la part de l'entrepreneur pour la collecte ou l'analyse des échantillons d'urine.
Question 3	Veuillez préciser ce que vous entendez par « dépistage de drogues à en aveugle ».
Réponse 3	Le dépistage de drogues en aveugle est un test à grande échelle à des fins statistiques. Par exemple, une unité ou une base complète serait testée pendant une période donnée; totalisant plus de 4000 personnes.
Question 4	Pouvez-vous confirmer où se trouvent les unités des FAC et si des tests doivent être effectués sur place à ces endroits?
Réponse 4	L'entrepreneur n'est pas tenu d'effectuer les tests dans les unités des FAC. Le prélèvement des échantillons sera effectué par le personnel des FAC situé dans tout le Canada.
Question 5	Pouvez-vous confirmer le nombre approximatif de participants qui seront testés pendant la durée du contrat?
Réponse 5	Environ 10 000 à 15 000 tests pourraient être effectués par année.
Question 6	Environ combien de gobelets de dépistage individuels pour l'analyse d'urine à utiliser par la Défense nationale seront requis pendant la durée du contrat?
Réponse 6	Historiquement, aucun gobelet d'analyse d'urine individuel n'a été utilisé au cours des cinq (5) dernières années, mais l'exigence doit être maintenue au cas où le besoin surviendrait (c'est-à-dire les tests dans des endroits rudimentaires où l'envoi au laboratoire serait peu pratique).
Question 7	Nous sommes un fournisseur tiers qui travaille avec le laboratoire Dynacare-Gamma. Nous effectuerions la collecte et enverrions l'échantillon au laboratoire de Dynacare. Ce type de partenariat est-il acceptable?
Réponse 7	Un tiers collecteur ne serait pas nécessaire, car la Défense nationale et les FAC effectueraient elles-mêmes la collecte des échantillons sur place. Dynacare facilite l'expédition et la communication des résultats des échantillons de l'unité au laboratoire.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.